

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV ENTREPRISE

SICAV ENTREPRISE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI.

#### BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF</b>			
<i><b>Portefeuille-titres</b></i>			
Obligations et valeurs assimilées		14 423 913	14 193 946
Titres OPCVM		-	-
	<b>3.1</b>	<b>14 423 913</b>	<b>14 193 946</b>
<i><b>Placements monétaires et disponibilités</b></i>			
Placements monétaires	<b>3.2</b>	4 721 572	1 410 380
Disponibilités	<b>3.3</b>	2 226 877	2 982 226
		<b>6 948 449</b>	<b>4 392 606</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>21 372 362</b>	<b>18 586 552</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	51 395	49 697
Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	2 230	2 329
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>53 625</b>	<b>52 026</b>
<b>Capital</b>	<b>3.6</b>	20 479 589	17 807 698
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.7</b>	<b>839 148</b>	<b>726 828</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		84	86
Sommes distribuables de l'exercice		839 064	726 742
<b>ACTIF NET</b>		<b>21 318 737</b>	<b>18 534 526</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>21 372 362</b>	<b>18 586 552</b>

## ETAT DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>		<b>754 715</b>	<b>837 339</b>
Dividendes		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	754 715	837 339
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	4.2	<b>332 688</b>	<b>257 202</b>
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>1 087 403</b>	<b>1 094 541</b>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	4.3	<b>&lt;211 569&gt;</b>	<b>&lt;214 461&gt;</b>
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>875 834</b>	<b>880 080</b>
Autres charges	4.4	<42 035>	<34 343>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>833 799</b>	<b>845 737</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		5 265	<118 995>
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>839 064</b>	<b>726 742</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<5 265>	118 995
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		50 560	61 033
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		19 804	2 031
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>904 163</b>	<b>908 801</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**  
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>904 163</u></b>	<b><u>908 801</u></b>
Résultat d'exploitation	833 799	845 737
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	50 560	61 033
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	19 804	2 031
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	<b>&lt;726 748&gt;</b>	<b>&lt;789 536&gt;</b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>2 606 796</u></b>	<b><u>&lt;2 828 513&gt;</u></b>
<b>Souscriptions</b>	<b>46 615 345</b>	<b>51 381 056</b>
Capital	45 021 879	49 306 323
Régularisation des sommes non distribuables	100 115	66 656
Régularisation des sommes distribuables	1 493 351	2 008 077
<b>Rachats</b>	<b>&lt;44 008 549&gt;</b>	<b>&lt;54 209 569&gt;</b>
Capital	<42 421 001>	<52 006 892>
Régularisation des sommes non distribuables	<99 466>	<75 573>
Régularisation des sommes distribuables	<1 488 082>	<2 127 104>
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>	<b><u>2 784 211</u></b>	<b><u>&lt;2 709 248&gt;</u></b>
<b><u>Actif net</u></b>		
En début de l'exercice	18 534 526	21 243 774
En fin de l'exercice	21 318 737	18 534 526
<b><u>Nombre d'actions</u></b>		
En début de l'exercice	173 409	199 787
En fin de l'exercice	198 736	173 409
<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b><u>107,272</u></b>	<b><u>106,883</u></b>
<b><u>Taux de rendement</u></b>	<b><u>4,28%</u></b>	<b><u>4,24%</u></b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

**1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés du 10 juin 2020 au 31 décembre 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au Taux de marché monétaire moyen du mois de janvier moins un point ont été soumis à une retenue libératoire de 35%.

**2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

## **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

## **2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

### **2.3 Evaluation des autres placements**

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.5 Opérations de pensions livrées**

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

## **2.6 Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **2.7 Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

## **2.8 Sommes distribuables de l'exercice**

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

### 3 – NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<b><u>Obligations et valeurs assimilées</u></b>				
<b>Obligations de sociétés</b>				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	120 000	124 142	0,58%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	16 921	1 015 260	1 050 933	4,92%
ABC 2020-1 CA TF	3 042	304 200	318 355	1,49%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	66 600	67 919	0,32%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	40 000	40 519	0,19%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	20 000	20 290	0,09%
ATB 2007/1 D	2 000	96 000	100 013	0,47%
ATTIJARI BANK SUB 2017 A-TF 7.4%	15 000	592 200	615 421	2,88%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	400 000	420 922	1,97%
BH 2009	5 000	153 500	153 518	0,72%
BH SUB 2018-1 CAT.A-TV-TMM+2%	3 000	180 000	188 736	0,88%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	665 755	686 951	3,21%
BTE 2010 B	3 500	175 000	177 378	0,83%
BTK 2009 CAT.D	1 500	75 000	77 973	0,36%
EMPRUNT NAT 2014 CAT B	1 249	24 900	25 765	0,12%
STB 2008/2	3 000	93 750	97 985	0,46%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	400 000	414 224	1,94%
TL 2017-2 - CAT.A - TF 7.95%	1 381	82 860	87 583	0,41%
TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	3 000	180 000	188 419	0,88%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	2 969	233 375	254 618	1,19%
TLF 2019-1 CA TF	5 000	400 000	418 690	1,96%
UIB 2009/1 TR B	5 000	133 150	135 851	0,64%
UIB 2009/1 TR C	15 000	675 000	689 544	3,23%
UIB 2011/1 TR B	4 000	220 000	223 888	1,05%
<b>Total Obligations de sociétés</b>		<b>6 346 550</b>	<b>6 579 637</b>	<b>30,79%</b>
<b>Bons du trésor assimilables</b>				
BTA 11 FÉVRIER 2022 6.00%	950	900 125	980 355	4,59%
BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 235	1 135 011	1 228 542	5,75%
BTA 11/08/2022 5.60%	1 558	1 477 617	1 562 881	7,31%
BTA 12/10/2023 6.00%	1 250	1 155 313	1 224 992	5,73%
BTA 13 JANVIER 2021 5.75%	1 750	1 749 400	1 846 403	8,64%
BTA 15 JUIN 2023 6.00%	1 000	937 300	1 001 103	4,68%
<b>Total Bons du trésor assimilables</b>		<b>7 354 766</b>	<b>7 844 276</b>	<b>36,70%</b>
<b>Total obligations et valeurs assimilées</b>		<b>13 701 316</b>	<b>14 423 913</b>	<b>67,49%</b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Obligations	562 475
BTA	4 225 310
	<u><b>4 787 785</b></u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Obligations	1 660 851	467 376	2 132 106	3 879
BTA	2 996 465	129 950	3 142 339	15 925
	<u><b>4 657 316</b></u>	<u><b>597 326</b></u>	<u><b>5 274 445</b></u>	<u><b>19 804</b></u>

### 3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<b>Certificats de dépôts</b>				
TSB au 26 Mars 2021/120J/6,81%	500 000	491 122	493 785	2,31%
<b>Total émetteur TSB</b>	<b>500 000</b>	<b>491 122</b>	<b>493 785</b>	<b>2,31%</b>
ATB au 12 Janvier 2021/40J/6,81%	500 000	496 996	499 174	2,34%
ATB au 18 Novembre 2021/350J/6,81%	1 000 000	950 322	954 440	4,47%
<b>Total émetteur ATB</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 447 318</b>	<b>1 453 614</b>	<b>6,81%</b>
BH BANK au 23 Février 2021/360J/12,5%	500 000	456 665	493 620	2,31%
<b>Total émetteur BH BANK</b>	<b>500 000</b>	<b>456 665</b>	<b>493 620</b>	<b>2,31%</b>
<b>Total Certificats de dépôts</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 395 105</b>	<b>2 441 019</b>	<b>11,43%</b>
<b>BTCT</b>				
BTCT 52 SEMAINES 27/04/2021, 7,2%	150 000	139 821	145 243	0,68%
BTCT 52 SEMAINES 22/06/2021, 7,15%	150 000	139 887	144 013	0,67%
BTCT 52 SEMAINES 20/07/2021, 7,15%	300 000	279 050	286 640	1,34%
<b>Total BTCT</b>	<b>600 000</b>	<b>558 758</b>	<b>575 896</b>	<b>2,69%</b>
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>				
Prise en pension BTA 14 Octobre 2026, 6,30%, BIAT au 29/03/2021-102J-7,13%	1 700 000	1 699 607	1 704 657	7,98%
<b>Total créances sur opérations de pensions livrées</b>	<b>1 700 000</b>	<b>1 699 607</b>	<b>1 704 657</b>	<b>7,98%</b>
<b>Total Placements monétaires</b>		<u><b>4 653 470</b></u>	<u><b>4 721 572</b></u>	<u><b>22,10%</b></u>

### **3.3 Disponibilités :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Amen Bank Pasteur	2 038 473	2 191 059
Amen Bank Med V	370 203	135 759
Liquidation émissions/rachats	<193 817>	642 942
Intérêts courus sur dépôt à vue	15 023	15 583
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<3 005>	<3 117>
	<b><u>2 226 877</u></b>	<b><u>2 982 226</u></b>

### **3.4 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Frais de gestion à payer	51 395	49 697
	<b><u>51 395</u></b>	<b><u>49 697</u></b>

### **3.5 Autres créditeurs divers :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Redevances CMF à Payer	1 811	1 618
TCL à payer	219	218
Contribution sociale de solidarité à payer	200	200
Autres frais à payer	-	293
	<b><u>2 230</u></b>	<b><u>2 329</u></b>

### **3.6 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

#### **Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Montant	<b>17 807 698</b>
Nombre de titres	173 409
Nombre d'actionnaires	190

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	45 021 879
Nombre de titres	438 417
Nombre d'actionnaires entrants	9

#### **Rachats effectués**

Montant	<42 421 001>
Nombre de titres	413 090
Nombre d'actionnaires sortants	26

#### **Autres mouvements**

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	50 560
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	19 804
Régularisations des sommes non distribuables	649

#### **Capital au 31 décembre 2020**

Montant	<b>20 479 589</b>
Nombre de titres	198 736
Nombre d'actionnaires	173

### **3.7 Sommes distribuables :**

Les sommes distribuables au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

<b><u>Désignations</u></b>	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Résultat d'exploitation	833 799	845 737
Régularisation du résultat d'exploitation	5 265	<118 995>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	84	86
	<b><u>839 148</u></b>	<b><u>726 828</u></b>

#### **4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

##### **4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Intérêts sur obligations	427 169	524 591
Intérêts sur BTA	327 546	312 748
	<b><u>754 715</u></b>	<b><u>837 339</u></b>

##### **4.2 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Intérêts sur certificats de dépôt	192 996	165 815
Intérêts sur dépôt à vue	56 505	64 696
Intérêts sur billets de trésorerie	38 699	26 691
Revenus de prise en pension	27 348	-
Intérêts sur BTCT	17 140	-
	<b><u>332 688</u></b>	<b><u>257 202</u></b>

##### **4.3 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Rémunérations du gestionnaire	211 569	214 461
	<b><u>211 569</u></b>	<b><u>214 461</u></b>

##### **4.4 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Redevances CMF	21 157	21 446
Taxation	17 292	9 000
TCL	2 747	2 749
Autres Retenues	639	748
Contribution sociale de solidarité	200	400
	<b><u>42 035</u></b>	<b><u>34 343</u></b>

## **5 – FAITS MARQUANTS**

En date de 19 avril 2019, SICAV ENTREPRISE SA a fait l'objet d'une demande d'éclaircissement et justification fiscales. Le 14 octobre 2019, la société a reçu la notification du résultat de vérification fiscale en retenant une pénalité due au défaut de déclaration des revenus exonérés de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 26 292 dinars. Suite à cette taxation, il a été convenu de liquider cette pénalité selon l'échéancier de remboursement suivant :

- Le 31 Décembre 2019 : 9 000 DT;
- Le 31 Janvier 2020 : 9 000 DT;
- Le 28 Février 2020 : 8 292 DT.

Au 31 décembre 2020, le résultat de la société inclut la charge relative à l'échéancier du 31 janvier et du 28 février soit 17 292 dinars par le biais de l'abonnement quotidien. Cette charge a été liquidée à la recette des finances le 31 janvier et le 28 février 2020.

## **6-AUTRES INFORMATIONS**

### **6.1 – Données par action et ratios de gestion des placements**

<b><u>Données par action</u></b>	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Revenus des placements	5,472	6,312	5,735	5,445	4,403
Charges de gestion des placements	<1,065>	<1,237>	<1,178>	<1,196>	<0,995>
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>4,407</b>	<b>5,075</b>	<b>4,558</b>	<b>4,249</b>	<b>3,408</b>
Autres charges	<0,212>	<0,198>	<0,137>	<0,448>	<0,113>
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>4,196</b>	<b>4,877</b>	<b>4,421</b>	<b>3,801</b>	<b>3,295</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,026	<0,686>	<0,469>	<0,465>	<b>0,177</b>
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4,222</b>	<b>4,191</b>	<b>3,952</b>	<b>3,336</b>	<b>3,472</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,254	0,352	0,314	0,248	0,061
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,100	0,012	0,083	0,134	0,107
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>0,354</b>	<b>0,364</b>	<b>0,397</b>	<b>0,382</b>	<b>0,168</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>4,550</b>	<b>5,241</b>	<b>4,818</b>	<b>4,183</b>	<b>3,462</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,354</b>	<b>0,364</b>	<b>0,397</b>	<b>0,382</b>	<b>0,168</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,003	<0,051>	<0,044>	<0,039>	0,003
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,357</b>	<b>0,313</b>	<b>0,353</b>	<b>0,343</b>	<b>0,171</b>
Distribution de dividende	4,191	3,952	3,335	3,472	3,528
<b>Valeur liquidative</b>	<b>107,272</b>	<b>106,883</b>	<b>106,332</b>	<b>105,362</b>	<b>105,155</b>

### **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	0,92%*
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,16%	0,12%	0,37%*	0,10%*
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,95%	3,95%*	3,75%*	3,18%*	3,03%*
Actif net moyen	21 117 675	21 406 780	23 532 317	23 050 674	26 485 576

\*Ces ratios ont été retraités pour des besoins de comparaison.

### **6.2 – Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020 , l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 21 372 362 DT, un actif net de 21 318 737 DT et un résultat net de l'exercice de 904 163 DT.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV ENTREPRISE SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Observations**

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 25,79% de l'actif total au 31 mars 2020. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2020.
- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

✓ La note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que la société a fait objet d'une taxation d'office relative à une pénalité fiscale due au défaut de déclarations des revenus exonérés de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 26 292 dinars. Cette charge a été comptabilisée par le biais d'abonnement quotidien selon l'échéancier de remboursement s'étalant du 4 décembre 2019 au 28 février 2020.

Le résultat au 31 décembre 2019 inclut seulement la quote-part relative à la première échéance et celui cumulé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 inclut la quote-part relative aux deuxièmes et troisièmes échéances.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société SICAV ENTREPRISE SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ; Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 29 avril 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **1- Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2020. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2020 s'élève à 68 321 DT.

#### **2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

✓ La gestion de la société SICAV ENTREPRISE SA est confiée à TUNISIE VALEURS; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2020 s'élèvent à 211 569 DT.

#### **3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 avril 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**